



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48853

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi d'améliorer l'information sur l'offre artistique nationale, en l'actualisant régulièrement, afin d'aider les postes à la promouvoir plus efficacement à l'étranger. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

L'Institut français est l'opérateur pivot de l'action culturelle extérieure, chargé de promouvoir l'offre artistique française et de soutenir la diffusion de la langue française à l'étranger. Dans le cadre de ses missions, il a notamment pour objectif de renforcer ses liens avec les grands opérateurs culturels en vue d'une meilleure connaissance par le réseau de leurs programmations culturelles. S'agissant des remontées d'informations sur les scènes artistiques étrangères, le réseau culturel participe à ce travail en restituant régulièrement des informations sur l'actualité culturelle de leur pays de résidence, en lien avec les chargés de mission de l'Institut français et de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MAEDI. Afin d'adapter ce réseau aux réalités contemporaines et de faire face à de nouveaux défis, l'Institut français a inscrit le numérique au coeur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreuses plateformes thématiques (IF Cinéma, IFmapp, IFverso, IFmobile, Culturethèque, etc.) qui permettent notamment d'améliorer l'information sur l'offre artistique nationale et au sein du réseau. Les plateformes IFcinéma, IFverso dans le secteur du livre ou encore Culturethèque constituent ainsi des ressources numériques essentielles à la meilleure diffusion de l'offre culturelle française et internationale. La numérisation des infrastructures culturelles à l'étranger accompagne cet effort. Cette offre numérique rencontre un réel succès (forte progression des abonnements, des consultations de sites, des téléchargements d'application) et fait l'objet d'une promotion permanente avec la création en septembre 2013 d'un département spécifique dédié au numérique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48853

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 991

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5854